



MAIRIE DE PUYVERT

Service Jeunesse

COMPTE RENDU REUNION RENTREE 2016-2017

Présents : Mme ALAMELLE (Directrice de l'école), Mme GREGOIRE (Elue à la jeunesse et aux affaires scolaires), M CHIVET (Elu à la jeunesse et aux affaires scolaires), M BRITY (Directeur ALSH Périscolaire et ALSH extrascolaire), Mme MELIX, Mme THERE, Mme HEMON, Mme SCOMA, M et Mme NOUGUIER-PASTOR, Mme FERRANDO, Mme LAPIERRE, M SEVERIN, Mme VALOSIO, Mme JEANNOT, Mme DROUET, Mme ISIRDI, Mme GELMAN, M CHAPELON, Mme LUTTI, Mme VIENS-ARNIAUD, Mme GUILLEVIC, Mme GRANGIER, M ROMAN, Mme BLAYER TORRELL, Mme HAMON, M GUIOT, Mme BERTIN.

PARTIE MUNICIPALE

- **Présentation de l'équipe :** Rémy (Directeur), Alexia, Marie et Yvette
- **Rappel des horaires :**

PERIODE	HORAIRES	PLAGES D'ACCUEIL DES PARENTS POUR DEPOSER OU REPRENDRE LES ENFANTS
Périscolaire	7h30 – 8h30 11h30 – 13h20 16h30 – 18h30	Matin 7h30 – 8h20 Soir 16h30 – 18h30
Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP)	15h45 – 16h30	15h45 ou 16h30

- **Rappel des sanctions en cas de non respect des horaires :**

3.1 Sanction financière

Tout dépassement de l'heure prévue de fermeture de la structure donnera lieu à l'émission par la municipalité d'un titre de recette forfaitaire de 25€ pour frais de gestion et paiement du temps non contractuel de l'animateur.

3.2 Respect des horaires de travail des animateurs

Au-delà d'une demi-heure de retard après la fermeture du centre (voir tableau de l'article 2), conformément à la loi, il pourra être fait appel à la gendarmerie pour assurer la garde du ou des enfants.

3.3 Retards récurrents

Pour chaque retard, les parents ou le responsable légal de l'enfant recevront une notification de la sanction par lettre recommandée.



MAIRIE DE PUYVERT

Service Jeunesse

Au troisième retard consigné dans l'année scolaire en cours, le directeur avec l'appui du conseil municipal pourra prononcer l'exclusion du/des enfant(s).

- **Rappel des tarifs :**

- Matin : 1€
- Midi : Gratuit
- Soir : 1,50€
- TAP : Gratuit

- **Inscriptions :**

- Explication dossier unique d'inscription
- Dossier d'inscription à remplir et à retourner avant le 9 septembre 2016
- Aucune inscription ne sera prise par l'école ni par les animateurs. Afin que l'information ne se perde pas il est impératif de passer par la voie écrite à l'attention du directeur.
- Inscriptions par internet via le site de la mairie www.puyvert.fr (onglet vie communale / Périscolaire). Explication dossier unique.
- Inscriptions par e-mail : service-jeunesse@puyvert.fr

- **Facturation et paiement :** facturation trimestrielle titre édité par la trésorerie et paiement à la trésorerie directement.

- **PAI**

Ils sont à nous fournir avec une trousse distincte de celle de l'école.

- **Volontés pédagogiques :**

- *Nos Objectifs :*
 - Permettre aux enfants de comprendre leur alimentation
 - Respecter le rythme de chaque enfant
 - Favoriser la tolérance

- *Les différents temps*

- Le Matin

Le but de ce temps est de respecter le rythme biologique de l'enfant dès son arrivée à l'école. Il prend le temps qu'il n'a peut-être pas eu à la maison pour se réveiller.

Sont donc à privilégier : Activités calmes, la plupart du temps en autonomie, réveil, zen, activités douces, contes, lecture, activités autour du merveilleux...

- La Pause Méridienne :

La pause méridienne est un temps éducatif comme les autres temps de la journée. L'enfant étant sur un temps de repas et de détente, les valeurs éducatives doivent être menées de manière ludique afin qu'il puisse les intégrer sans grand effort.

Sont donc à privilégier : Jeux et activités d'expression



MAIRIE DE PUYVERT

Service Jeunesse

Les thèmes à aborder sur ces temps sont : L'alimentation, le goût, le gaspillage alimentaire, l'agriculture biologique, la production alimentaire, les circuits de distributions des aliments.

- Les TAP :

Ce sont des temps qui ont été dégagés par le gouvernement pour permettre aux enfants, quelle que soit leur origine sociale ou culturelle de découvrir des activités qu'ils n'ont peut-être pas les moyens de s'offrir en dehors du cadre scolaire.

Sont donc à privilégier : Les activités culturelles, d'expression, d'éveil, d'initiation, de découverte....

- Le Périscolaire du soir :

Les enfants sont sur un temps post-école, ils ont accumulé une certaine fatigue et ont dû assimiler nombre de connaissances.

Sont donc à privilégier : les activités sportives et ludiques

PARTIE ASSOCIATION LOISIRS ET ANIMATIONS

- Mercredis

A l'aube de la réforme des rythmes scolaires, la municipalité avait fait passer un sondage au parent leur demandant de choisir entre la classe le mercredi et le samedi matin en précisant qu'aucun accueil ne serait organisé pour les enfants le mercredi après-midi, les parents avaient alors choisis le mercredi matin. Peu après l'association loisirs et animations avait fait passer elle aussi un sondage pour connaître les familles qui seraient intéressées pour inscrire les enfants dans un éventuel accueil de loisirs le mercredi après-midi, environ 25 enfants étaient visiblement concernés par cet accueil au vue des résultats du sondage c'est pour cela que l'association avait mis en place un accueil de loisirs le mercredi après-midi.

Aujourd'hui, les choses sont un peu différentes, l'accueil ne reçoit en moyenne que 7 enfants par mercredis ce qui engendre des pertes financières pour l'association. Pour avoir un budget à l'équilibre il faudrait environ 14 enfants. C'est pourquoi nous avons décidés de ne pas maintenir l'ALSH du Mercredi en 2016-2017.

MAIS, afin de ne pas mettre les parents qui fréquentaient l'accueil dans l'embarras nous mettons en place une sorte de « garderie » jusqu'aux vacances de Noël, après celles-ci plus aucun accueil ne sera organisé sur Puyvert. Les ALSH de Lauris et de Puget faisant partie du même contrat enfance jeunesse sont prêts à accueillir les petits puyverdans.

- Vacances scolaires

L'accueil durant les vacances scolaires de Toussaint, de février, de Pâques, de juillet et d'août (jusqu'au 11/08/2017) est maintenu.

Il accueillera les enfants de 3 à 12 ans de Puyvert et des communes alentours du lundi au vendredi de 8h à 18h.



MAIRIE DE PUYVERT

Service Jeunesse

Le projet pédagogique de l'accueil est basé sur la découverte de la région PACA ainsi chaque période de vacances sera l'occasion de découvrir un coin de notre belle région à travers des activités diverses et variées.

- Inscriptions

Elles se déroulent via le site web de l'association, le paiement se déroulant à l'inscription par une plateforme sécurisée de paiement.

- Tarifs

Mercredis : 9,10€ ou 10,50€

Vacances scolaires : 11 ou 13€

- Questions diverses

- Les parents manifestent une volonté de maintien du service du mercredi après-midi ou la mise en place d'une solution alternative. L'association répond que dans l'état actuel des choses, il n'est pas envisageable de maintenir un tel service et que les accueils de Lauris et de Puget sur Durance faisant partie du même Contrat Enfance Jeunesse que Puyvert sont prêts à accueillir les petits puyverdans. L'idée d'une organisation entre parents pour acheminer les enfants jusqu'à ces structures est évoquée par les parents.
- Les parents demandent s'il est possible de connaître à l'avance les programmes d'animation. Le directeur répond qu'il va s'efforcer de les communiquer au plus vite via le site web de la mairie, celui de l'association ou via des envois groupés de mails.